

# Domaine Public DP

972

J.A. 1000 Lausanne 1 16 novembre 1989  
Hebdomadaire romand Vingt-septième année

## Démocratie futile

Les deux objets soumis au suffrage populaire le 26 novembre prochain feraient la joie d'un publicitaire chargé de mettre en vitrine la démocratie helvétique: dans ce pays, rien n'échappe au droit de regard du souverain, appelé à se prononcer aussi bien sur les grandes questions de principe — le maintien ou la suppression de l'armée — que sur les points de détail — la fixation de la vitesse sur le réseau routier. Modèle de démocratie qui rend d'autant plus douloureuse la perte de participation liée à une éventuelle adhésion à l'Europe communautaire.

Les thèmes de cette votation sont néanmoins susceptibles d'une lecture différente, moins réjouissante. Ils illustrent la difficulté croissante à débattre des problèmes auxquels nous sommes confrontés en termes politiques, la tentation de fuir dans l'utopie réductrice ou de se réfugier dans le détail anecdotique. Expliquons-nous. L'initiative «pour une Suisse sans armée et une politique globale de paix» propose un horizon souhaitable auquel d'ailleurs toute personne de bon sens ne peut que souscrire: le désarmement et la paix. Mais en confondant les moyens et la fin, en réduisant ce problème urgent et de première importance à la seule question du maintien ou de la suppression de l'armée — court-circuitant la ré-

flexion sur les conditions nécessaires du processus qui doit conduire à la pacification de la planète — l'initiative n'a laissé que peu de place au débat politique: à savoir une confrontation substantielle sur les contours à donner à une politique de sécurité adaptée aux conditions de l'heure et sur le poids respectif des différentes composantes de cette politique.

On connaît les motivations des responsables de l'initiative «100/130 km/h» et des organisations qui la soutiennent: donner une leçon au Conseil fédéral, accusé de complaisance à l'égard des écologistes, et un coup de frein aux exigences de ces derniers. Et du coup ce qui relève de la simple règle de police — la fixation des vitesses-limites autorisées — devient symbole des libertés en danger et objet d'un débat où la bêtise le dispute à l'indécence: on chipote sur le nombre de morts et les formes de gaz polluants supplémentaires, alors que se multiplient les signes d'une dégradation rapide de l'environnement, c'est-à-dire très concrètement des bases de notre vie. L'enjeu est tel qu'il imposera, plus rapidement qu'on l'imagine, des mesures autrement draconiennes. Porter le débat sur une poignée de kilomètres/heure relève, dans ces circonstances, de l'escroque-

JD

(suite en page 2)

### Sprée de liberté

(ag) L'événement oblige à déroger à la règle qui veut que DP ne s'occupe que des affaires nationales qui sont à notre portée d'information et d'influence. Mais quand le Mur de Berlin, un tel symbole du stalinisme tombe, il faut dire, comme tout le monde, sa joie, simplement. L'émotion collective partagée n'a pas besoin d'originalité.

Mais la nouvelle donne européenne renvoie à la politique étrangère de la Suisse. Un seul exemple. La demande d'adhésion de l'Autriche à la CE, qui semblait nous isoler totalement, n'aura

plus le même sens si la Hongrie ou la Pologne ou la RDA réussissent leur conversion politique et économique.

La CE devra s'ouvrir. Mais aussi se renforcer rapidement pour être le noyau fédérateur de l'Europe élargie.

Nos relations avec la CE vont donc à la fois être facilitées — nous pourrions assumer des tâches spécifiques — et compliquées, car elle sera plus intransigeante pour prouver la force de son unité.

C'est bien à nos propres choix que nous renvoie la liberté sprayée sur le Mur.

# La cohérence

(ag) Le corps électoral lausannois a choisi, dans un vote serré, la cohérence. A la nouvelle majorité du Conseil communal, il a ajouté une nouvelle majorité à l'exécutif. Le parti radical perd un représentant: l'Entente n'est payante qu'en situation de force. C'est justice aussi en regard de ses défaillances en cours de législation.

Reste la syndication. Les choses ont été décanterées. Une candidature radicale n'a pas de sens en l'absence de majorité au Conseil et en Municipalité, dans une ville aussi politisée que Lausanne.

Yvette Jaggi n'est pas sortie en tête au second tour. Mais le décalage entre le premier et le second tour n'a pas de signification: l'opinion n'évolue pas en

quinze jours! En revanche les scores très serrés, quelques centaines de voix, permettent de donner un effet très visible à des recommandations coordonnées.

Aux arguments politiques et personnels en sa faveur, ceux qui tiennent à la majorité politique et aux états de service prouvés, s'ajoute la tradition politique lausannoise: les majorités de gauche n'ont pas été nombreuses (1933, 1945); dans des circonstances politiques différentes, elles ont été positives. Aujourd'hui, en 1989, nouvelle expérience. Elle est sans exclusive, car l'alternance est douce et la proportionnelle respectée. Mais il est bon qu'elle puisse se développer pleinement: une syndication

exercée par un minoritaire serait potiche.

Certes la marge de manœuvre de l'équipe municipale est étroite. Mais il y a de gros dossiers en suspens. La cohérence des deux premiers votes appelle donc la cohérence pour le troisième. A défaut, la majorité voulue par les Lausannois ne pourrait pas faire l'objet, dans quatre ans, d'une vérification expérimentale claire. ■

## Alliances et campagne

(pi) L'enjeu lausannois était important: choix de société, essayait de faire croire la droite pour effrayer l'électeur. Les pronostics étaient difficiles et la campagne était donc un moment décisif.

Durant ces deux semaines, l'Entente bourgeoise a su donner un sentiment d'équipe, même si, nous l'avons déjà dit, certains de ses candidats tentaient d'ignorer la nouvelle majorité au Conseil communal. Grâce à des soutiens financiers importants de la part des commerçants, une nouvelle affiche put être posée dès la décision d'alliance prise. Et, pour donner encore du poids, une seule liste bleue était proposée à l'électeur, radicaux et libéraux abandonnant leurs couleurs respectives; de même, les annonces dans la presse n'émanaient pas de l'un ou l'autre parti. Mécanisme rôdé pour une alliance «na-

## Démocratie futile

(suite de la première page)

rie et qu'il se trouve un parti national — le parti libéral — et de nombreuses sections cantonales pour prêter main-forte à cette mascarade reflète bien la dégradation du débat politique.

Elites et organisations politiques portent une lourde responsabilité dans cette dégradation. Les parlementaires ont largement abdiqué leur rôle dans la définition et le contrôle de la politique de défense au profit des experts du Département militaire fédéral et de l'économie privée, ignorant les doutes et les critiques d'une partie non négligeable de l'opinion publique. L'initiative «pour une Suisse sans armée» constitue une tentative, certes maladroite, de réappropriation de ce thème confisqué. Espérons que l'après 24 novembre verra s'ouvrir une discussion approfondie sur les possibilités et les limites d'une armée défensive dans le contexte international mouvant de cette fin de siècle, mais aussi sur les contributions que la Suisse doit apporter à la cause de la paix.

Ceux qui craignent ou refusent de fixer trop bas les vitesses maximales sur le réseau routier justifient

leur position par le comportement des usagers, peu enclins à respecter de telles limitations. Ne faut-il pas plutôt inverser le raisonnement et expliquer le respect très relatif de ces vitesses par les tergiversations du Conseil fédéral et le peu d'empressement des autorités cantonales à faire appliquer les prescriptions en vigueur?

Nous vivons dans des sociétés complexes où foisonnent des intérêts divergents. Chacun de nous, de par les rôles multiples qu'il endosse — locataire, épargnant, salarié, automobiliste, consommateur et d'autres encore — et les besoins nombreux qu'il exprime, se trouve au cœur d'un réseau de contradictions. Cette situation ne facilite par la recherche de solutions collectives. La politique consiste à élaborer ces solutions en prenant appui sur les faits et dans la perspective du long terme: parler vrai et mettre en lumière les implications des décisions sur le futur, telle est la tâche des organisations politiques et de leurs dirigeants. S'ils faillissent à cette tâche, la place sera libre pour les terribles simplifications et les prophètes qui les diffusent.

JD

## Sport électoral

(pi) La transformation d'une élection en spectacle reste perceptible dans les commentaires, parlés ou écrits, qui suivent la proclamation des résultats. Les candidats sont traités comme les coureurs d'un grand prix de Formule 1: à 17 heures, Untel arrivait en tête et paraissait sûr de sa victoire, mais il fut dépassé par X à 17 heures 20. Même suspense relaté dans la presse pour les élections genevoises à propos de l'attribution du dernier siège du Conseil d'Etat. A quand des commentateurs sportifs pour suivre les élections?

# Le technique au lieu du politique

(ag) La commission du Conseil des Etats qui étudie le projet fédéral de nouveau régime financier a, en cours de travaux, demandé un rapport complémentaire sur l'introduction de la TVA. Le Message vient d'être rendu public. Il est typique, jusqu'à la caricature, de l'approche suisse, qui se veut efficace par réalisme, mais qui se perd dans le détail pointilleux, qui se veut prudente et assurée, mais qui finit par être caponne.

## Avantages et inconvénients

Donc le Conseil fédéral se livre à une étude technique des avantages et inconvénients de l'imposition indirecte, selon que la technique de perception utilisée est la TVA ou l'ICHA. C'est fait sérieusement: quel système affecte le moins la trésorerie des entreprises? lequel peut être le plus facilement fraudé? lequel s'adapte le mieux à l'imposition des services? etc.

Aucun de ces points n'est négligeable: la bonne application d'une loi qui touchera autant d'agents économiques doit être prise en considération; et chaque

turelle» certes, mais pas au point de la conclure dès le premier tour.

En face en revanche, la campagne fut faible. Les moyens financiers ne permettaient pas l'impression d'une nouvelle affiche. Mais tout était fait pour accréditer l'idée des adversaires que cette alliance était «contre nature»: à chacun sa surcharge sur ses propres affiches; annonces et tracts séparés émanant des deux partis signataires de l'alliance «rose-verte» et mettant en avant, qui Daniel Brélaz, qui les trois candidats socialistes. Alors qu'il fallait jouer l'unité et l'équipe, revendiquer la nouvelle majorité qui s'était dégagée au Conseil communal, chacun semblait courir d'abord pour ses couleurs. L'alliance, sans jamais paraître contre nature, ne donnait pas l'impression d'être complètement naturelle. ■

corporation professionnelle est très attentive aux modalités de l'imposition qui la frappera, au point même que l'exercice est à la limite des possibilités d'acceptation par la démocratie directe. Mais au-dessus de la technique, il y a la politique. Or le Conseil fédéral reste enfermé dans des présupposés qui constituent une impasse. Rappelons:

— il limite la réforme à la seule révision de la fiscalité indirecte, tout en prétendant ancrer définitivement dans la constitution l'impôt fédéral direct;

— il donne pour objectif premier à la révision la suppression de la «taxe occulte», c'est-à-dire l'ICHA prélevé sur les investissements, et qui pénaliserait, par rapport à la concurrence étrangère, l'industrie d'exportation;

— il décrète que la révision doit aboutir à un résultat financier équivalent au régime actuel sans gain, ni perte;

— il reporte en conséquence sur les consommateurs et les ménages l'allègement offert à l'industrie d'exportation qui n'en demande pas tant.

Dans *L'Occasion européenne*, Yvette Jaggi a brillamment démontré que l'on pouvait faire un choix politique audacieux, mais réaliste:

— choisir la TVA, qui nous rapprochera de l'Europe;

— accepter que la TVA, en raison de son taux et d'une extension large aux services, apporte un supplément de recettes important;

— les milliards ainsi dégagés seront indispensables pour permettre à la Confédération d'avoir les moyens de sa politique étrangère. Citons à ce chapitre les nouvelles transversales alpines, et les fonds de solidarité. La CE n'ayant pas accepté que la Suisse participe volontairement à ses propres fonds d'aide structurelle, l'engagement suisse pourrait, en accord avec Bruxelles et les partenaires de l'AELE, être d'autant plus important dans l'aide occidentale aux pays de l'Est;

— le prélèvement sur la consommation qui peut être considéré comme socialement injuste doit avoir sa compensation dans un allègement substantiel de l'impôt fédéral et dans un subventionne-

ment plus large de l'assurance-maladie en faveur des familles et des personnes à revenus modestes.

## Passivité et démission

Le Conseil fédéral, dans sa très courte argumentation politique, se borne à relever que la consultation n'a pas révélé de majorité favorable à la TVA et qu'un nouvel échec nous déconsidérerait aux yeux de l'Europe.

Dans cette passivité, est la démission. Si, sans programme politique, on demande, par voie de circulaire, voulez-vous l'ICHA ou la TVA, la réponse ira évidemment dans le sens de la plus faible imposition.

Sur un sujet d'une telle importance, la consultation devrait être suivie d'un effort de persuasion; il faudrait réunir de manière informelle des hommes, des femmes qui soient prêts à s'engager ou à faire passer l'intérêt général avant l'intérêt purement corporatiste; avoir la passion de convaincre.

Car la prudence actuelle retarde sur l'heure européenne et elle camoufle un projet socialement injuste. Et là, l'échec est assuré. A quoi sert la prudence qui conduit à la trappe? ■

## ÉCHOS DES MÉDIAS

Depuis le 9 novembre, et pour une période indéterminée, la chaîne 3 SAT (télévisions germanophones d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse) diffuse en fin de soirée le bulletin d'information complet «Aktuelle Kamera» de la télévision de la République démocratique allemande. C'est une occasion unique de comparer les méthodes d'information dans les deux parties de l'Allemagne et d'apprendre à mieux connaître sans intermédiaires la vie dans un pays à la fois si éloigné et si proche.

La deuxième édition du «Magazine TV Valais» a passé sur les six télé-réseaux du canton, c'est-à-dire à Fully, à Saxon, à Leytron, à Sion, à Martigny et à Nendaz. Il y avait des reportages, des dossiers et un concours.

# De la science à la sorcellerie

**Le Conseil fédéral entend rapidement protéger mieux les inventions et les découvertes dans le domaine de la biotechnologie. Mais y a-t-il vraiment urgence ?**

(pi) Ciba-Geigy peut se féliciter d'avoir autorisé (ou encouragé) son vice-directeur à faire de la politique. M. Felix Auer, au service de la firme bâloise depuis 1969, fut en effet élu deux ans plus tard au Grand Conseil de Bâle-Campagne et au Conseil national. Il quitta son mandat cantonal après une législature, mais il siégea encore au Conseil national, au sein du groupe radical. Il déposa en 1986 une motion réclamant une révision de la loi sur les brevets d'invention afin d'offrir une protection efficace des inventions faites dans le secteur de la biotechnologie, en pleine expansion. Ciba-Geigy devrait profiter directement de cette révision, puisque cette firme est, au niveau mondial, au septième rang des groupes chimiques, au troisième rang des groupes pharmaceutiques et au deuxième rang des groupes phytosanitaires, trois domaines où les activités liées à la biotechnologie sont importantes. Ce qui vaut d'ailleurs à Ciba-Geigy de figurer, en compagnie de Sandoz, au palmarès des dix plus importants groupes mondiaux engagés dans la biotechnologie.

## Motionnaire chanceux

La motion de M. Auer fut jusqu'à maintenant couronnée de succès (voir aussi DP 932 du 15.12.88). Il faut dire qu'elle a obtenu un soutien massif: ce ne sont pas moins de 82 conseillers nationaux qui l'ont co-signée, se recrutant parmi les rangs radicaux (22 en plus du motionnaire), démocrates-chrétiens (23), socialistes (18), UDC (10), libéraux (5) et indépendants (4). Elle fut donc adoptée sans problème par le Conseil national le 19 décembre 1987, puis par le Conseil des Etats une année plus tard. C'est en un temps record ensuite que le Conseil fédéral, qui s'y était également rallié, a préparé un projet de loi, organisé une procédure de consultation et rédigé un Message; moins de deux ans après

l'adoption de la motion, le parlement est en effet appelé à se prononcer sur une révision de la loi sur les brevets d'invention reprenant les propositions de M. Auer.

La loi actuelle a été conçue pour protéger des inventions portant sur de la matière inerte, non vivante. L'arrivée de la biotechnologie a rendu les textes difficilement applicables; ils ne protègent pas suffisamment — c'est en tout cas l'avis de M. Auer et du Conseil fédéral — les découvertes faites dans ce domaine. La révision vise donc principalement à prendre en compte la possibilité de breveter des matières pouvant se reproduire d'elles-mêmes — des semences manipulées génétiquement par exemple. Le blé qui a poussé à partir de grai-

nes brevetées est en effet propriété de l'agriculteur. Si celui-ci gardait une partie de sa récolte comme semis, il court-circuiterait l'industrie qui a développé ce type de graine en ne payant des droits que lors de l'achat initial. Le projet de loi prévoit donc de protéger le détenteur du brevet contre une utilisation non conforme. L'agriculteur pourra ainsi transformer son grain en farine, ce qui représente une utilisation conforme, mais il ne pourra l'utiliser comme nouvelle semence.

## Invention ou découverte ?

On comprend vite les intérêts de l'industrie à la révision de la loi. Sans une protection efficace du vivant manipulé, les sommes importantes investies dans la recherche ne pourraient guère être rentabilisées. Et ce secteur est promis à un bel avenir financier: de 2,5 milliards en 1985, le chiffre d'affaires mondial devrait passer à 66,1 milliards de dollars en l'an 2000. Le projet du Conseil fédéral pose pourtant certains problèmes.

La première réserve est d'ordre à la fois linguistique et philosophique: jusqu'à maintenant, on n'a breveté que des inventions, c'est-à-dire des choses nou-

## L'avis des experts

Une commission d'experts a été mise en place pour se pencher sur les problèmes posés par la génétique humaine et la médecine de reproduction. Elle avait pour mandat de discuter les aspects sociaux, juridiques et éthiques des nouvelles méthodes de procréation et des techniques utilisées en génétique humaine. Elle était également chargée de se prononcer sur l'initiative du *Beobachter*.

Le Conseil fédéral s'est largement inspiré des propositions et positions contenues dans son rapport pour rédiger son contre-projet.

La commission s'est prononcée sur divers procédés de la médecine de reproduction et du génie génétique. Ses positions seront probablement celles du Conseil fédéral au moment où il s'agira de soumettre un projet de loi au parlement. Voici quel était l'avis de la majorité de la commission sur certains points abordés:

- la procréation assistée en utilisant le sperme du mari ou compagnon décédé dans l'intervalle doit être interdite;
- les données médicales et personnelles caractérisant le donneur devraient être communiquées à l'enfant issu des gamètes de celui-ci. Une partie de la commission demande que le nom et l'adresse du donneur soient également transmis à l'enfant;
- le recours à une mère de substitution (mère porteuse), sous quelque forme que ce soit, est rejeté;
- la commission considère que tous les procédés visant à la sélection des embryons en fonction de leur sexe ou d'autres caractéristiques, l'intervention sur le processus de formation des spermatozoïdes et des ovules, la formation de chimères, l'hybridation entre l'homme et les espèces animales, le clonage ainsi que d'autres méthodes de reproduction asexuée doivent être interdits.

velles, objets nés dans un cerveau humain et construits de main d'homme. Quant aux découvertes de la biotechnologie, elles ne jouissaient que d'une protection relative. Or, l'isolement d'un gène encore inconnu, capable de rendre une espèce végétale résistante à une maladie, n'est pas une invention à proprement parler, dans le sens de chose nouvelle mise au point et assemblée par l'homme. Il s'agit plutôt d'une découverte, isolement de particules à la «fabrication» desquelles l'homme n'a pas pris une part active. N'est une réelle invention que l'introduction de ce gène dans un organisme vivant, des semences de blé par exemple. En autorisant le dépôt d'un brevet pour un gène ou groupe de gènes, on permet donc à certains de s'approprier ce qui existe dans la nature depuis des milliers d'années, et dont l'évolution, l'état actuel, sont le fruit de croisements et de développements auxquels l'homme est le plus souvent étranger.

Il est naturellement important pour l'industrie de pouvoir breveter ce que nous appelons découverte. Un même gène pourra en effet être introduit dans de nombreuses espèces de plantes — ou d'animaux. En brevetant le gène lui-même, la firme qui l'a isolé s'assure le contrôle de toutes les plantes — ou animaux — qui en seront porteurs par manipulation, qu'ils soient produits par elle ou par la concurrence.

### Du sol au laboratoire

Ceci pose d'ailleurs un nouveau problème, à la fois éthique et simplement pratique: est-il admissible de breveter des matières vivantes, «inventées» par la nature? Pratiquement, le problème est relativement simple: de nombreuses manipulations génétiques ont un résultat qui peut, du moins théoriquement, également être obtenu par des procédés traditionnels: croisement, greffage, etc. Une industrie pourra donc s'approprier et contrôler une plante contenant un gène particulier. Un paysan ou un institut de recherche pourrait parvenir au même résultat par sélection. La loi prévoit en effet qu'il sera possible de breveter non seulement un procédé, mais également un produit, quel que soit le procédé utilisé pour le fabriquer. Or la méthode par sélection est évidemment beaucoup plus longue: on ne peut faire qu'un croisement par année. Il s'ensui-

va donc un transfert de la recherche agro-chimique du sol au laboratoire.

### Des Bâlois attentifs

Devant ces problèmes, plusieurs autres interventions parlementaires réclament une réglementation des procédés biotechnologiques. C'est le cas notamment de l'initiative parlementaire du 22 septembre 1988 de la bâloise (on est décidément sensible à ces problèmes dans ces deux demi-cantons) Anita Fetz, élue du POCH. Celle-ci réclame un moratoire «d'au moins 10 ans en matière de technologie génétique». Ce délai devrait permettre de mettre au point une réglementation aussi bien dans le domaine de la protection des découvertes et inventions que dans celui des limites à apporter à la recherche et au développement de plantes et animaux manipulés.

Dans ce contexte, il faut également prêter attention à l'initiative populaire «contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine» déposée par la rédaction du journal *Schweizer Beobachter*. Le Conseil fédé-

ral propose en effet de lui opposer un contre-projet direct, modifiant la Constitution afin de préciser les compétences du législateur dans ce domaine et pour l'obliger à agir. Si l'initiative, comme son titre l'indique, prévoit la seule protection du «patrimoine génétique humain», le contre-projet souhaite en étendre la portée à «l'homme et (à) son milieu naturel». Ce texte, s'il est accepté en votation populaire, obligerait donc le parlement à légiférer dans le domaine de la médecine de la reproduction et du génie génétique.

Il est dès lors étonnant de voir le Conseil fédéral foncer dans le domaine de la protection par brevets. Il nous aurait semblé plus opportun d'attendre le résultat de la votation populaire concernant l'initiative du *Beobachter* et les nouvelles normes législatives qui suivront. Il sera alors temps de déterminer ce qu'il est nécessaire de pouvoir breveter et de quelle étendue doit être la protection. Bien sûr, tout cela prendra du temps, mais la chimie bâloise ne jouit pas d'un droit de traitement accéléré pour les procédures législatives la concernant. ■

(Lire aussi ci-dessous.)

## LA BIOTECHNOLOGIE ET LA FAIM

# Pas vraiment la solution-miracle

(pi) La biotechnologie est souvent présentée comme «la» découverte qui permettra de juguler le problème de la faim dans le monde. Le développement d'espèces plus résistantes et d'une productivité plus élevée devrait en effet permettre aux pays du tiers monde d'accroître leur production de céréales et de lutter efficacement contre les maladies et les insectes dont souffrent leurs récoltes. Si cette affirmation est théoriquement vraie, elle ne se vérifie malheureusement pas dans les faits. On ne peut en effet exclure ce domaine du contexte général des relations Nord - Sud. En fait, on peut même craindre que la biotechnologie n'affaiblisse encore la position du tiers monde face aux nations les plus riches.

● En premier lieu, les grands de la chimie ont plus cherché à rendre les plantes

résistantes à leurs propres pesticides qu'aux maladies contre lesquelles ces produits sont censés lutter. Pour des raisons financières — il est plus rapide et donc moins onéreux de développer une telle plante qu'une variété plus résistante à des maladies — et de marketing; il est ainsi possible de «fidéliser» le client en lui vendant un «multipack»: un désherbant total et des semences y résistant. Les paysans du tiers monde risquent donc d'être dépendants de firmes du Nord non seulement pour l'achat de produits phyto-sanitaires, mais également pour leurs semences, qu'ils produisaient traditionnellement sur place. D'autre part, en admettant l'interdiction d'utiliser une partie de la récolte comme semence, on bafoue le droit coutumier du paysan à les produire lui-même. Il est

(suite en page 6)

(suite de la page 5)

bien clair que vu l'état actuel de la recherche, ce sont principalement des firmes domiciliées dans des pays riches qui auront les moyens de développer des produits nouveaux, et donc de les breveter. Les pays pauvres seront relégués au rang d'acheteurs ou de producteurs sous licence de semences pour leurs cultures traditionnelles.

● La biotechnologie permet un transfert de la production des pays traditionnels vers les pays du Nord, par développement de variétés résistant aux aléas du climat, ou de produits de substitution fabriqués en laboratoire. La culture de cellules permet ainsi d'obtenir la vanilline, arôme traditionnellement issu des fruits du vanillier, cultivé dans quelques pays du tiers monde. Il semble que la culture en laboratoire de la vanilline revienne désormais moins cher que la culture du vanillier dans son habitat traditionnel. La production «in vitro» a de plus l'avantage de ne pas être liée aux conditions météorologiques ni aux pressions politiques.

● La biotechnologie risque enfin d'affaiblir irrémédiablement le patrimoine génétique des plantes et des animaux. On ne sait non plus comment se comporteront les espèces manipulées ni quelle sera leur résistance à des prédateurs encore inconnus. On ignore de même si les maladies contre lesquelles

on entend les rendre résistantes ne se modifieront pas à leur tour pour déjouer les barrages mis en place. Il n'y a pas de raison que le scénario des pesticides, contre lesquels les insectes développent des défenses, ne se reproduise pas dans le domaine de la biotechnologie. On ne sait pas mieux comment se comporteront les cellules manipulées qui sont déjà lâchées dans la nature sans contrôle, par accident ou simplement parce qu'elles sont devenues déchets au terme d'une expérience. ■

#### Notes bibliographiques

– Message du Conseil fédéral du 16 août 1989 concernant une révision de la loi fédérale sur les brevets.

– Message du Conseil fédéral du 18 septembre 1989 concernant l'initiative populaire «contre l'application abusive de techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine».

– Chantal Ducos, Pierre-Benoît Joly: *Les Biotechnologies*, Editions La Découverte, Paris, 1988.

– *Solidaire* n° 101, octobre 1989, présente un excellent dossier de vulgarisation sur la biotechnologie. Journal édité par la Déclaration de Berne, ch. de Boston 11, case postale, 1000 Lausanne 9.

devrait paraître incessamment. A part quoi, Keller collabore à un autre livre, «malheureusement» en allemand: *Jésus ausserhalb der Kirche*.

(Pour mémoire, je rappelle que le professeur Carl-A. Keller était l'un des ogres de l'Université populaire. Du temps où il m'arrivait moi-même de donner un cours, suivi par une vingtaine d'auditeurs, je tombais quelquefois sur une véritable cohue, qui me donnait de fausses espérances: il s'agissait immanquablement ou du cours d'histoire de l'art de Jacques-Edouard Berger; ou du cours d'anthroposophie de Pierre Feschotte; ou de celui de Carl-A. Keller sur l'histoire des religions...)

*Jésus en dehors de l'Eglise*. Sous-titre: *Jésus tel qu'il est compris par de récents mouvements religieux*.

On le sait: Jésus n'apparaît pas seulement dans les Evangiles — dans les quatre évangiles considérés comme «authentiques» (il y en a plusieurs dizaines d'autres «apocryphes», dont le plus célèbre peut-être, celui de Thomas, redécouvert en 1948) — mais par exemple dans la tradition islamique, où il est respecté comme un prophète...

(De même, dans les *Mille et une nuits*, on rencontre David — *Daoud* — et son fils Salomon — *Soliman*.)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Mormons se réclament du Christ, et de textes sacrés supposés découverts par le «prophète» Joseph Smith. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Rudolf Steiner se sépare des théosophes et anime le mouvement anthroposophique, qui se réclame lui aussi du Christ.

Il en est d'autres... Carl-A. Keller examine l'image que se font du Christ les Hindous, les Bouddhistes et les Musulmans; Joachim Finger celle qui apparaît chez trois «gourous» contemporains (dont le célèbre *Bhagwan*, qui a fait beaucoup parler de lui); Joachim Müller celle que se fait le non moins célèbre Moon... J'en passe et des meilleurs! En guise de conclusion, Herbert Kohler, de l'Université de Zurich, spécialiste du Nouveau Testament, présente quelques réflexions sur ces différentes images, notamment celle-ci: qu'on s'intéresse plus à un Jésus inventé (erfunden) qu'au Juif Jésus de Nazareth tel qu'il fut véritablement (wirklich). Mais qui était-il «en vérité»? Déjà les disciples semblent avoir hésité. Un livre fort intéressant. Quant à *Approche de la mystique*, j'y reviendrai. ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Le tour du monde du Christ

Moi, d'accord, je n'ai l'air de rien. Et pourtant, je ne cesse de progresser... Tenez, l'autre jour encore, en lisant une revue intitulée *Globe* (de luxe, de droite, papier couché, format *Nouvel Obs*): un article sur le sadisme. Je me suis convaincu que mes idées sur la question n'étaient pas claires. Mais aujourd'hui, grâce à *Globe*, je sais et je suis en mesure de vous éclairer. Par exemple, Hitler n'était sans doute pas un sadique: «Inaptitude probable à la jouissance». Khomeini: non. «Aucun de ces traits de caractère (massacreur, fanatique, mégalo) ne lui permet de figurer au Panthéon des sadiques». C'est tout au plus un «croyant de trop bonne volonté». Agatha Christie: oui. Pinochet: à la ri-

gueur, encore qu'on soit en droit de penser que c'est plutôt Allende qui était maochiste. Torquemada: non. Il n'a pas bandé sous sa soutane, et d'ailleurs, il agissait au nom d'un idéal. Jésus? Alors là, vous serez surpris: Jésus n'était pas un sadique. Il était (je cite) un «flagellateur, mais de toute évidence non jouisseur»... Ce que c'est que d'être initié à la «psychologie des profondeurs»!

A propos de Jésus, Carl-A. Keller, professeur honoraire de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, vient de faire paraître le premier volume d'une étude intitulée *Approche de la mystique*, qui apporte beaucoup et qui promet plus encore: le second volume

# Les femmes dans les syndicats

(jd) Dans sa dernière livraison (n° 4-1989), la *Revue syndicale suisse* présente quelques-uns des résultats du congrès des femmes de l'Union syndicale suisse, tenu en mars dernier. Figure notamment un catalogue des mesures indispensables à la promotion des femmes dans les entreprises et les administrations. En effet le principe d'égalité inscrit depuis 1981 dans la constitution fédérale a peine à faire son chemin dans le monde du travail en particulier. Et les efforts consentis dans certaines bran-

ches économiques et certaines entreprises pour recruter et promouvoir les femmes — l'assèchement du marché du travail oblige — ne doivent pas faire illusion: les chances professionnelles des femmes sont toujours nettement plus faibles que celles des hommes, leurs salaires inférieurs parce qu'elles sont employées principalement dans les professions les moins valorisées socialement. Si cette liste de mesures ne contient rien de bien nouveau, elle constitue néanmoins une référence et un rappel

utile pour l'action des syndicats, d'autant plus qu'elle a été traduite en un «accord modèle d'entreprise destiné à promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle».

Les femmes de l'USS n'oublient pas pour autant de balayer devant leur porte. Le nombre des syndiquées à l'USS a augmenté au cours de la dernière décennie mais la proportion des femmes stagne autour de 12%. L'organisation syndicale reste encore un obstacle important à l'engagement des femmes: structures hiérarchiques et autoritaires, difficulté à prendre en charge les intérêts des femmes. A cet égard la récente création d'un syndicat féminin est un signe qui ne trompe pas: s'ils veulent développer leur recrutement parmi les salariées, les syndicats doivent mieux tenir compte des besoins des femmes, tant dans leurs structures que dans leurs revendications sur le terrain des conventions collectives et des entreprises. ■

## La représentation des femmes en chiffres

Syndicat	Proportion de femmes dans le		Secrétaires élues	% de femmes syndiquées
	comité directeur	comité central		
USS	20.0	7.4	11.1	12.3
FOBB	0	4.0	0	1.1
FVCE	0	53.9	0	68.9
SLP	0	11.1	28.6	17.5
SEV	0	4.4	0	15.3
FCTA	28.6	11.1	2.5	26.3
USL	0	8.3	10.0	8.5
SSM	35.7	36.2	60.0	29.7
FTMH	0	9.1	2.9	11.2
SSP	36.4	25.7	25.0	21.6
UPTT	0	0	0	6.4
SSFP	0	20.0	0	32.1
ASFTT	—	43.0	0	67.0
FSTTB	0	—	0	36.3
FTCP	0	12.9	13.3	19.8

— = organe inexistant

Etat en 1988 pour les trois premières colonnes et en 1987 pour la dernière.

### Sigles

USS: Union syndicale suisse; FOBB: Syndicat du bâtiment et du bois; FVCE: Fédération suisse des travailleurs du vêtement, du cuir et de l'équipement; SLP: Syndicat du livre et du papier; SEV: Fédération suisse des cheminots; FCTA: Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation; USL: Union suisse des lithographes; SSM: Syndicat suisse des mass médias; FTMH: Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie; SSP: Syndicat suisse des services publics; UPTT: Union suisse des fonctionnaires des postes, téléphones et télégraphes; SSFP: Société suisse des fonctionnaires postaux; ASFTT: Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes; FSTTB: Fédération suisse des tisserands de toile à bluter; FTCP: Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier.

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

### Abonnement:

65 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10

Téléfax: 021 312 80 40

CCP: 10-15527-9

### Composition et maquette:

Liliane Monod,

Jean-Luc Seylaz, Pierre Imhof

### Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Démagogie au carré

**(fb) Quand les libéraux dévoilent, quelques semaines avant les élections, un projet de diminution d'impôt pour les locataires pressurés, on se dit que c'est de la démagogie pure. Et puis vient l'interrogation: s'il y avait une réflexion réelle derrière ce projet, une solidarité de la collectivité et l'appel à un mécanisme régulateur plutôt qu'à la bureaucratie du type subventionnement HLM?**

L'extrême tension sur le marché du logement genevois ne provient pas tant d'une offre insuffisante (le secteur de la construction tourne à plein) que d'une demande excessive: depuis des années, Genève vit dans la situation malsaine de créer davantage d'emplois qu'elle ne peut créer de logements. La recherche d'un premier logement aboutit dans ce contexte presque obligatoirement dans un immeuble neuf, donc cher (les appartements anciens restant bon marché aussi longtemps qu'ils n'entrent pas dans la spirale des hausses de loyers à chaque changement de locataire). Il n'y a pas de choix, il faut prendre ce que l'on trouve même si cela représente une importante proportion du revenu.

### Revenu brut et loyer

Les libéraux proposent de définir dans la loi la part du revenu brut du ménage fiscal qu'il est normal de consacrer à son loyer: de 12% jusqu'à 30'000 francs, s'élevant de un point par tranche de 10'000 francs jusqu'à 19% entre 90'001 et 100'000 francs, puis 22% jusqu'à 120'000 francs et 25% jusqu'à 140'000 francs. La part du loyer excédant ce taux d'effort sera prise en charge par l'Etat pour autant que différentes conditions complémentaires soient réunies:

- l'appartement doit comprendre un nombre de pièces équivalent au nombre de personnes + une pièce (à Genève, la cuisine compte comme pièce), une personne seule de plus de 25 ans ayant droit à un trois pièces; 3 chambres, un séjour et une cuisine pour un couple avec deux enfants, donc;
- l'immeuble ne doit pas avoir bénéficié de subventions pour sa construction mais le loyer doit être inférieur à une limite annuelle de 12'000 francs pour un studio, 18'000 francs pour un deux pièces, 21'000 francs pour un trois pièces et 6000 francs la pièce dès quatre pièces;
- le montant du loyer à la charge de

l'Etat est globalement plafonné à 1840 francs par pièce et par an et le système ne s'applique pas aux revenus supérieurs à 140'000 francs.

Il y a quelque ironie à voir les libéraux céder aux séductions de l'Etat-providence à l'heure où les socialistes en reviennent, et adopter une démarche purement distributive là où l'on s'attendrait plutôt à une réflexion sur les coûts et sur le circuit de l'offre et de la demande. Le projet libéral n'encourage pas la construction de logements, il n'en diminue pas le coût mais en transfère la charge des locataires vers la collectivité (jusqu'à il y a peu, cela s'appelait de la socialisation); il n'a par ailleurs pas d'effet ricochet attendu, par exemple en compensant dans un autre domaine le montant qu'il représente. Il ne développe même pas la mobilité des locataires: il faudrait pour cela (et ce serait logique, mais suicidaire) proposer son corollaire, qui est la taxation de la part du revenu comprise entre le loyer payé et le taux d'effort «normal» pour tous les locataires protégés par des situations acquises. Au passage, le projet libéral suscite tous les effets pervers qui sont la loi du genre:

- effet de seuil brutal au passage entre les tranches de revenu et les maxima de loyer et de revenu;
- subventionnement identique de celui qui fait le choix de donner une priorité dans ses dépenses à son habitat et de celui qui y a été contraint par la crise;
- affaiblissement de l'actuel contrôle judiciaire des loyers, les locataires n'ayant plus guère d'intérêt à contester les hausses abusives puisque l'Etat les prendra en charge;
- inévitables oublis techniques: dans les premiers textes libéraux, il n'est question que de déduction des impôts jusqu'à ce que Robert Ducret, conseiller d'Etat radical chargé des finances, fasse savoir que la charge pour l'Etat serait souvent supérieure à l'impôt dû...

Là où l'Etat-providence social-démocrate cherchait au moins à venir en aide à des minorités dans le besoin, son avatar libéral est un serpent qui se mord la queue: l'Etat solidaire de la majorité, celui qui donne l'illusion de demander plus à l'impôt pour moins prendre au contribuable.

Le véritable enjeu du projet, évalué par ses auteurs à quelque 100 millions de francs, c'est le bouleversement des priorités budgétaires. Plus qu'aux escarmouches vaudoises d'il y a quelques années (où la suppression, au bénéfice des propriétaires, de l'imposition sur la valeur locative de leur logement a été suivie de la déduction d'une partie du loyer sur le revenu des locataires), le projet libéral rappelle la sinistre expérience de la «proposition 13» en Californie, durant les années 70: l'abolition de l'impôt foncier avait entraîné une réduction dramatique des ressources fiscales compromettant les programmes sociaux et éducatifs. ■

## EN BREF

L'éditeur Huber, de Frauenfeld, publie la première édition en allemand de *La Puritaine et l'amour* de Robert de Traz. Le titre allemand «Genfer Liebe 1913» rappelle que ce roman avait fait scandale et provoqué, en 1917, une condamnation du haut de la chaire de la cathédrale de Saint-Pierre.

De 1962 à 1988 la population de la ville de Berne a passé de 165'768 à 134'114 habitants pour retrouver le niveau de 1943. Comme l'agglomération a considérablement accru sa population, les mouvements des pendulaires causent un gros trafic, malgré des transports publics très efficaces.

Les soviets partout, pourrait-on dire, en constatant que l'ambassadrice d'Union soviétique a parlé à une assemblée radicale à Küsnacht, dans le canton de Zurich, et que deux diplomates de la même ambassade ont parlé à une assemblée mensuelle d'une section de quartier du parti socialiste de la ville de Berne.